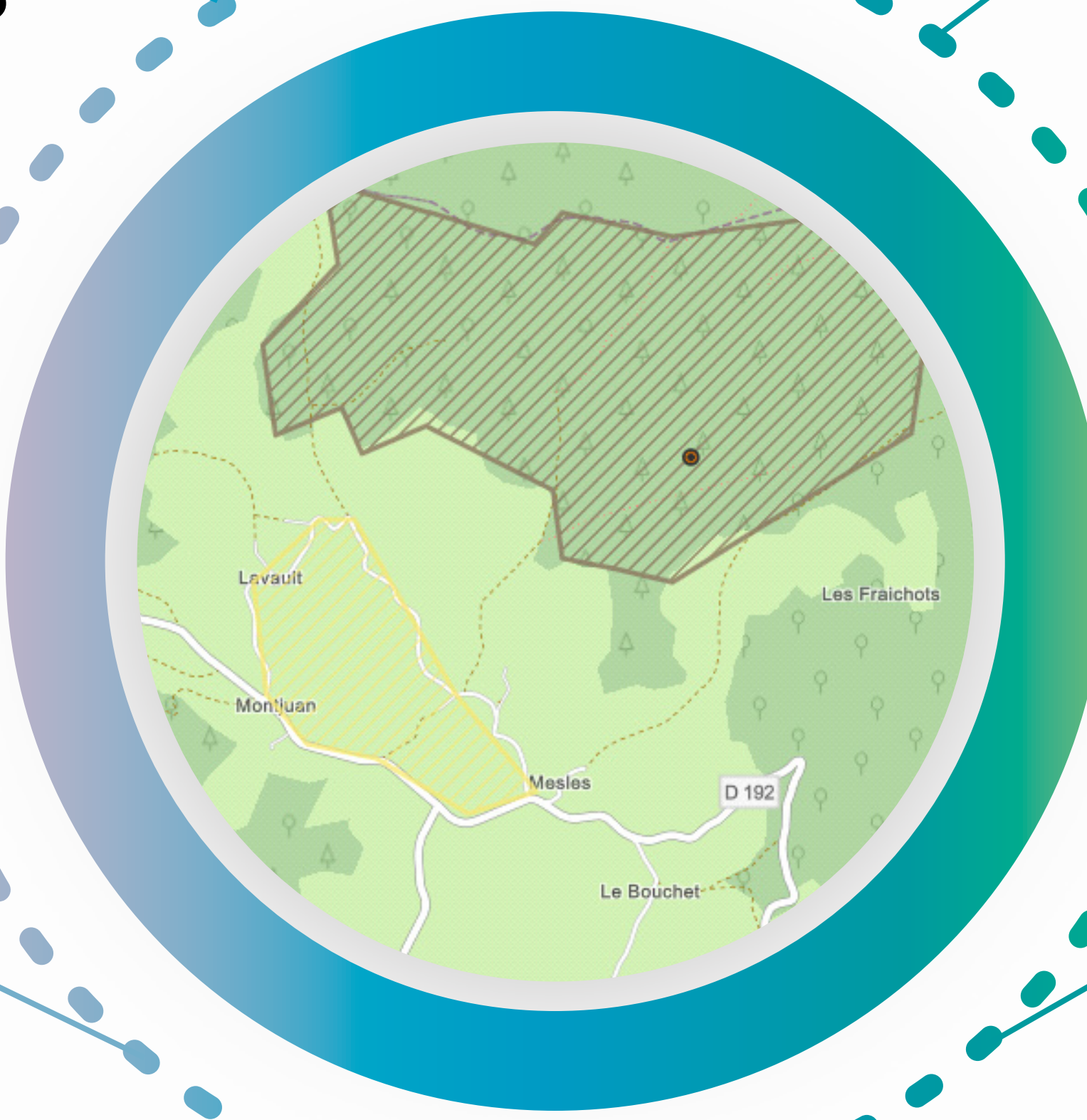


Zones d'accélération des énergies renouvelables : de quoi parle-t-on ?

Des **secteurs géographiques propices**
aux énergies renouvelables

Définis à partir des **potentiels
énergétiques locaux**

Par les communes
après consultation des habitants



Pour sécuriser
les approvisionnements en énergie

Tout en limitant les effets négatifs liés
à l'implantation des installations

Cela se traduit par une cartographie
avec un zonage par type d'énergie

Toutes les communes françaises sont concernées !

Quels Effets ?

La création d'une zone d'accélération n'est pas une autorisation pour les projets d'énergies renouvelables !

- Un projet en zone d'accélération doit respecter les dispositions réglementaires
- Il doit donc suivre les mêmes étapes et obtenir les mêmes autorisations que pour tout projet

C'est une « garantie implicite » que localement la zone a déjà fait l'objet d'une validation

Pour les porteurs de projet :

- Gain de temps en phase de prospection
- Réduction des délais d'instruction
- Possibilité d'incitations financières

À noter : l'existence d'une zone d'accélération n'empêche pas l'autorisation de projets en dehors d'une zone

Pourquoi la France cherche-t-elle à accélérer sa production d'énergies renouvelables ?

Les Zones d'accélération ont été créées par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023. Objectifs :

- Rattraper le retard de la France pris dans ce domaine
- Diviser par deux le temps de déploiement des projets ENR

Enjeux :



Accroître l'indépendance énergétique du pays

Dépendance énergétique de la France de 44% en 2021, mise en exergue par la guerre en Ukraine



Maîtriser les coûts énergétiques

Multiplication par 2.5 de la facture énergétique française entre 2021 et 2022

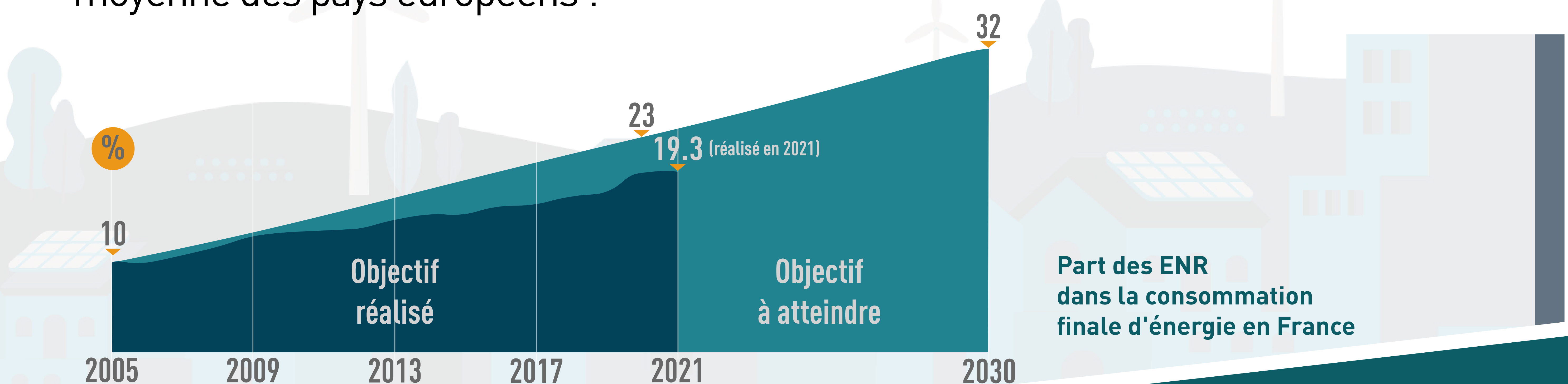


Lutter contre le changement climatique et atteindre la neutralité carbone

Un mix énergétique français basé à 60 % sur des énergies fossiles importées.

La France vise 32% d'ENR en 2030 mais elle est en retard

- En 2020, la France était le seul pays de l'UE à ne pas avoir atteint son objectif de développement des ENR
- Le temps de déploiement des projets est deux fois plus important en France que la moyenne des pays européens !



Les énergies renouvelables sur GrandAngoulême

Un potentiel énergétique sous-exploité et une production locale encore faible dont les retombées échappent au territoire

Faible part des ENR dans la consommation énergétique finale

64% d'énergies fossiles

11% d'ENR



Mix d'énergies renouvelables dépendant de la biomasse

5.4% ENR électriques
5% de photovoltaïque
0.4% hydraulique

69.3% ENR thermiques
47% de bois-énergie
22% autres (pompes à chaleur, biomasse, solaire thermique)

25.3% biocarburants



Les actions mises en oeuvre

Améliorer la connaissance : diagnostic des potentiels, audits énergétiques patrimoniaux

Planifier la transition : Plan climat Air énergie territorial, Schéma réseaux de chaleur, PLUi...

Impliquer les citoyens & développer des coopérations et contractualisations

Faciliter et développer la production décentralisée d'énergie : projets publics, soutien aux projets citoyens

S'appuyer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables :

Stimulation du dialogue local

Plus forte mobilisation du potentiel énergétique local

Plus grande implication du territoire dans les projets

Maîtrise des secteurs de développement pour éviter les projets au coup par coup

Meilleure visibilité sur les projets

Grand Angoulême

Comment agir localement ?

Des initiatives locales émergent partout permettant de se rapprocher la question énergétique !

Sur GrandAgoulême,
FabriKwatt,
la coopérative
citoyenne, encourage
l'efficacité
énergétique et
les énergies
renouvelables. Elle
a porté l'installation
de 1 000 m² de
panneaux solaires sur
le gymnase Colette
Besson à Ruelle,
opérationnels depuis
septembre 2023.



Initié en 2017, le **parc éolien d'Andilly-les-Marais** sera le premier projet éolien citoyen de Charente-Maritime. Avec 3 éoliennes, il produira 42 GWh d'électricité par an, soit la consommation électrique de 9 300 foyers. La mise en service est prévue pour fin 2024.



À Saint-Loubés (Gironde), **Envie 2E Aquitaine** et **Soren** ont lancé la première ligne de réutilisation et de traitement de panneaux solaires d'Europe en 2022, créant 25 emplois.



Saviez-vous qu'en Allemagne,
50 % des capacités de production d'électricité
renouvelable installées entre 2000 et 2010 sont
détenues par des citoyens ?

Produire de la chaleur renouvelable, c'est possible !

En France, la biomasse est la première source de production de chaleur renouvelable, suivie par la géothermie, le solaire thermique, les gaz renouvelables, les déchets et la chaleur de récupération.

Bois-énergie : un rôle majeur à jouer dans la production de chaleur renouvelable

- Le bois-énergie domine la production de chaleur renouvelable en France, mais la majorité de la chaleur provient toujours des énergies fossiles.
- Les objectifs nationaux de développement du bois-énergie ont été fixés pour que le taux de prélèvement reste en deçà de l'accroissement des forêts.
- Les émissions polluantes du bois sont principalement dues à de vieux appareils domestiques peu efficaces.

Le saviez-vous ?

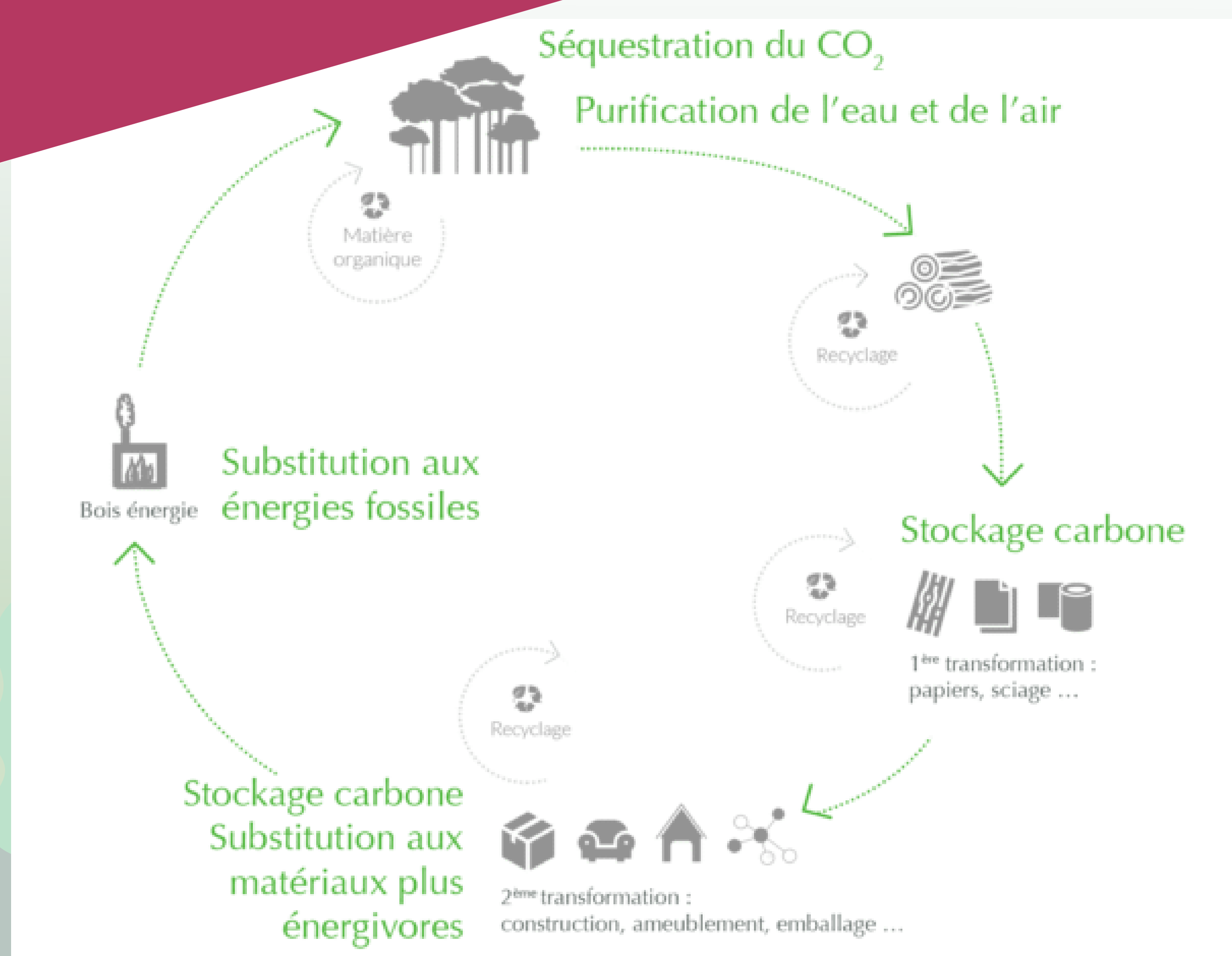
Il y a 7,2 millions de chauffages domestiques au bois en France.

Méthanisation : des déchets valorisés en gaz !

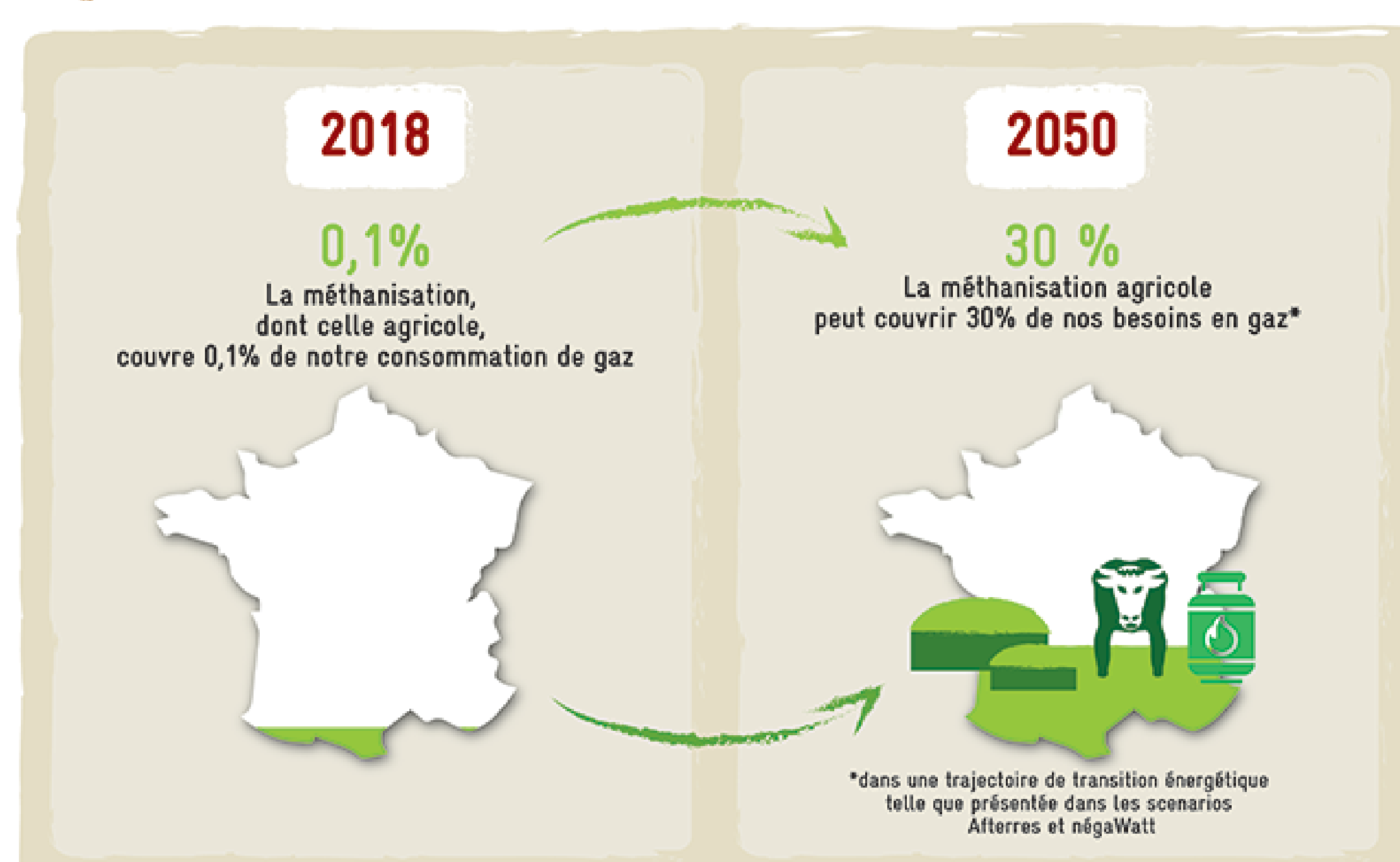
- La méthanisation valorise les déchets locaux et réduit l'usage d'engrais minéraux
- Elle privilégie les effluents d'élevage, les déchets agricoles et les biodéchets.
- Un site de méthanisation génère en moyenne 1 à 2 passages de camions par jour.

Chiffres clés

- ◆ Emissions CO₂ : 23 à 44 g équivalent CO₂ par kWh.
- ◆ Près de 1500 installations actives en janvier 2023.



La méthanisation, un fort potentiel pour la transition énergétique



L'électricité renouvelable, un enjeu de développement pour répondre à la demande

La stratégie énergétique française s'appuie notamment sur l'électrification des usages. C'est pourquoi la demande en électricité renouvelable va croître fortement dans les prochaines années.

Photovoltaïque : une énergie disponible partout !

- Une centrale photovoltaïque de 1 MW alimente 250 foyers.
- Les technologies actuelles n'utilisent pas de terres rares mais des métaux qui peuvent être critiques.
- Les modules ont une durée de vie de 30 ans.
- Les producteurs de panneaux solaires ont l'obligation de prévoir leur recyclage. 95 % de la masse des systèmes photovoltaïques sont recyclables.

Chiffres clés

- ◆ Émissions de CO₂ : 23 à 44 g CO₂/KWh.
- ◆ Emprise au sol : 1 à 2 ha/MW

Éolien terrestre : la seconde source d'électricité renouvelable

- Une éolienne de 3 MW alimente 1 200 logements.
- Les éoliennes fonctionnent entre 75 % et 95 % du temps en moyenne.
- Le bruit à 500 mètres est inférieur à 35 décibels
- Une installation a une durée de vie de 15 à 20 ans

Chiffres clés :

- ◆ Émissions de CO₂ : 13 g équivalent CO₂/KW sur le cycle de vie.
- ◆ Emprise au sol : 0,12 à 0,19 ha/MW.

Connaissez-vous l'autoconsommation collective ? C'est le partage de la production d'énergie entre plusieurs consommateurs proches physiquement.